

MONTEUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneronns

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Cave Vevry-Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48



Nous vous souhaitons un agréable été!

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz



HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

New Lancer Sportback
Polyvalence géniale, sportive géniale.

6.3L 4.9% Leasing

Millass Montreux
MITSUBISHI



Millasson Automobiles
Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. MITSUBISHI MOTORS

INFOLEARN
CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

ALTRAN

Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (18.000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'Informatique, au Management de Projets (PMI), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation.
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn
Rue Gambetta 13
1815 Clarens/Montreux
Tél.: 021 989 22 50
www.infolearn.ch - www.altran.ch



Joëlle Boutique

PRÊT-À-PORTER

vous invite à découvrir deux espaces pour les femmes qui aiment séduire et se faire plaisir

LINGERIE




AVENUE DU CASINO 42
1820 MONTEUX
021 963 63 41

AVENUE DU CASINO 36
1820 MONTEUX
021 963 60 55

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone



Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

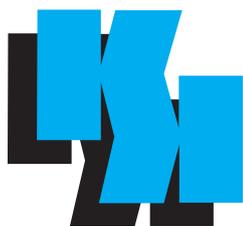


MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens

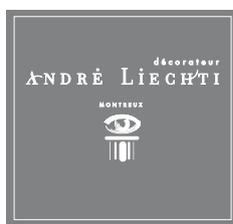
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: kalec@bluewin.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



www.liechtidecoration.ch - info@liechtidecoration.ch

André Liechti Sàrl

Décoration et architecture d'intérieur
Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



Les 4 Saisons
Restaurant Pizzeria
 Spécialités italiennes
 Grand choix de pâtes fraîches
 Cuisine espagnole
 Fruits de mer et poissons
 Mets de brasserie
 Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 63 83
 Fax 021 963 63 84 - lesquatresaisons@bluewin.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl
 Case postale 293
 1820 MONTREUX 2
 Téléphone et fax 021 963 75 18
 E-mail infoville@bluewin.ch
 Site www.montreuxinfoville.ch

Rédacteur:

Jean-Pierre Nicolau, jp.nicolau@bluewin.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2010, 6 fois.

- N° 1 janvier-février, 12 février;
- N° 2 mars-avril, 22 avril;
- N° 3 mai-juin, 22 juin;
- N° 4 juillet-août, 30 août;
- N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
- N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 30 août 2010

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 4, **4 août**.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Présences: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

MM. Alain Feissli, Conseiller municipal et M. Pierre Salvi, Syndic, qui nous rejoindra en cours de soirée.

M. Jean-Claude Doriot;

Mmes Coralie Dumoulin, Monia Ferreira, Claire-Lise Gudet, Christel Stadelmann, MM. Stéphane Barbey, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Nicolas Gudet, Jean-Bernard Kammer, Jacques Lecoultre, Aurelio Mastropaolo, Heinz Schoeneich, Philippe Sonnard, Jean-Michel Talon, Gilbert Tille, Enzo Verme, Caleb Walther, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence:

MM. Thierry Cantarini, Alain Hiltmann, Christian Mathez.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2010

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Prestation de serment d'une conseillère ou un conseiller, en remplacement de :

- 2.1. Mme Antoinette Groux (soc), démissionnaire

Au cours de sa séance du jour à 19h30, les membres du Bureau ont proclamé élu M. Felice Calvo (soc) en remplacement de Mme Antoinette Groux (soc), démissionnaire, conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Calvo est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

3. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions:

- 3.1. postulat de Mme Jacqueline Pellet «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune»

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence des Verts: M. Christian Allenbach;

Membres: Mmes Jacqueline Pellet, Prisca Gaillet, Georgette Morisod, Julianne Baumann, Marie-Claire Fauconnier, MM. Yanick Hess, Emmanuel Gétaz, Rolf Gosewinkel.

- 3.2. postulat de Mme Claire-Lise Gudet « Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile»

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch



CRAZY
 Jackpot

Avec le Crazy Jackpot, c'est fou comme votre vie pourrait changer ...

Fr. 127'532.- gagnés le 3 juin 2010

Montant actuel de la cagnotte sur casinodemontreux.ch



Casino Barrière
 Montreux

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence UDC: M. Salvatore Giannone;

Membres: Mme Claire-Lise Gudet, MM. José Jorge, Daniel Manzini, Domenico Silleri, Michel Granato, Charles Meichtry, Rudolf Thomann, Caleb Walther.

3.3. postulat de M. Christophe Privet «Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens»

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence ML: M. Christophe Privet;

Membres: MM. André Groux, Anthony Huys, Jean-Jacques Kiala, Patrick Grognez, Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry.

[...]

6. Motions, postulats et interpellations déposés

Deux motions, quatre postulats et huit interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Les motions s'intitulent:

- «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers.» M. Alexandre Staeger.
- «Pour rétablir la sécurité à Montreux» M. Olivier Mark.

Les titres des postulats sont les suivants:

- «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?» M. Olivier Mark;
- «Sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux» M. Maximilien Graf;
- «Améliorer la visibilité et les endroits sur notre Commune» M. Salvatore Giannone;

d) «Etudier la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux» M. Jean-Pierre Buholzer.

7. Rapports des commissions:

7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la proposition de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (rapp.: M. Franco Meichtry)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc a été gêné que la Commune participe au financement de la campagne contre la Police unique, même si l'objet est d'importance. Sur la forme, il a cependant de la peine à suivre la position de la commission. Il note tout d'abord que M. Manzini n'a pas déposé un projet de règlement donc sa proposition s'apparente plutôt à une motion.

M. Blanc, s'il a bien compris le sens du rapport, constate que la commission souhaite un rapport indiquant les bases juridiques pour le financement des campagnes et également savoir quel règlement il faudrait modifier pour viser le but à atteindre pour M. Manzini. Dans ce cas, la commission aurait dû transformer cette proposition en postulat. Une telle transformation paraîtrait raisonnable. Une fois que nous aurons ces informations, le Conseil disposera de tous les éléments pour prendre une décision fondée.

M. Blanc invite donc le Conseil à transformer cette proposition en postulat.

M. Alexandre Staeger précise que sur le fond, les membres du groupe Montreux Libre soutiendront la prise en considération de cet objet. En effet, ils estiment que les Conseillers communaux ainsi que les citoyens montreusiens doivent être renseignés de manière claire sur les conditions de financement des campagnes de votations et c'est ainsi qu'ils entendent la proposition de M. Manzini.

En fin de compte le rapport ne fait que de souligner un certain nombre de questions auxquelles il conviendrait de répondre par le biais d'un rapport municipal, comme le ferait un postulat.

M. Staeger en vient alors tout naturellement à la question

de la forme: - Qu'est-ce qu'une proposition, non prévue par le règlement de notre Conseil ni d'ailleurs par la loi sur les communes. Autrement dit un «OVNI» politique.

M. Staeger comprend bien l'embarras de chacun quant à cet objet d'autant plus que de l'accepter de manière peu réglementaire poserait problème. Il serait donc judicieux, comme l'a proposé M. Blanc, d'interpréter cette proposition comme étant un postulat.

M. Daniel Manzini demande tout d'abord que son nom soit corrigé dans l'ordre du jour. Ceci mis à part, il n'est pas gêné que sa proposition soit transformée en postulat. Par contre, lors de la séance de commission, il n'y avait ni document ni réponses aux questions posées. La commission a donc simplement mis par écrit les questions qu'elle souhaitait pour en obtenir les réponses.

M. Manzini invite le Conseil à transformer cette proposition en postulat et d'en accepter la prise en considération.

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, Président de la commission, donne lecture de conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire:

de prendre en considération le postulat de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires.

7.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 pour couvrir les frais liés à la démolition et à la reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi (01/2010) (rapp.: M. Patrick Aubort)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition et de reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 TTC au maximum;

**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ **021 963 00 63**

3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

8. Préavis de la Municipalité:

- 8.1. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de Fr. 599'000,- en complément au rapport-préavis No 31/2005 et au préavis No 28/2006, pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public de la rue du Pont, des rues de la Gare et Industrielle (partiellement), la rénovation des infrastructures souterraines des collecteurs, de l'éclairage public, des services industriels et l'aménagement d'une place de stationnement à la ruelle de la Baye (02/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Gfeller;

Membres: MM. Christian Becherraz, Ahmad Jahangiri, Lionel Winkler, Jean-Marc Forclaz, Joseph Filippone, Olivier Blanc, Alexandre Staeger, Franco Meichtry.

9. Développement de la motion et des postulats suivants:

9.1. motion de M. Domenico Silleri à considérer comme un postulat demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux

M. Domenico Silleri donne lecture de sa motion:

«Je pense à cette proposition depuis environ deux ans, mais entre temps notre Conseil s'est penché sur une proposition de gratuité généralisée et sur des propositions d'aides ponctuelles.

J'ai donc gardé mon idée à l'esprit mais il me semble qu'il est désormais temps de nous pencher sur la gratuité des transports pour nos retraités.

Cette mesure présente un grand nombre d'avantages. Permettez-moi de les exposer brièvement.

Les rentiers ont derrière eux un long parcours professionnel. Ne pensez-vous pas que nous pourrions marquer notre respect pour eux et leur engagement au service de la communauté en leur permettant de se déplacer gratuitement?

Actuellement, une polémique récurrente concernant une limite d'âge pour les conducteurs âgés remplit les pages des journaux.

Ne pensez-vous pas que, avant d'envisager des mesures d'interdictions, encourager l'utilisation des transports publics serait plus constructif? La gratuité pour les retraités de Montreux constituerait une mesure d'incitation et de prévention idéale.

Enfin, cette mesure pousserait les retraités qui manquent de moyens et s'isolent de ce fait à sortir de chez eux.

Ne pensez-vous pas qu'avec les déplacements facilités ces personnes continueront de s'impliquer fortement dans la vie communautaire mettant ainsi à disposition leur temps et leur grande expérience?

Découvrez
à Montreux-Territet
078 935 92 35

Onglerie Lily Nails
Av de Chillon 60
1820 Montreux -Territet

Forfait Printanier

- Pose complète 99.--
- Remplissage 69.--
- Pieds et mains 159.--
- 20% de remise Epilations

Uniquement sur présentation du flyer

Valable jusqu'au 30-05-2010

ONGLERIE **LILY NAILS**
STYLISTE ONGULAIRE NAILS ART



- Pose complète tips ou chablonis
- Renforcement ongles naturels
- Remplissage Nails art
- Beauté des mains et des pieds
- Manucure & Pédicure
- Epilation & Extension de cils
- Ces soins s'adressent aux femmes ainsi qu'aux hommes

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS



ONGLERIE LILY NAILS
AV. DE CHILLON 60 · TERRITET (MONTREUX)
DU LUNDI AU SAMEDI DE 7 H À 21 H · 078 935 92 35

Comme décideurs, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de donner aux gens les moyens de connaître une retraite harmonieuse.

Conscient qu'un tel projet nécessite dialogue et concertation, je demande qu'une commission étudie la question.»

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

9.2. postulat de Mme Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino

M. Alain Imhof donne lecture de son postulat:

«Depuis la réouverture du casino suite à la décision de Conseil fédéral d'accorder une licence pour les grands jeux à Montreux, cet établissement a connu une croissance de son chiffre d'affaire qui a fait de lui le No 1 de Suisse.

Parallèlement, à la lecture des journaux, tout un chacun a pu prendre connaissance de la politique de dons généreuse qui a accompagné les résultats des années antérieures.

Dans le même temps, pour faire face à l'afflux de la clientèle, la société exploitante a déposé un permis de construire visant, dans un premier temps, la démolition de la piscine, laquelle postulait le maintien de son exploitation.

Pour mémoire, il convient de mettre en évidence que c'est la seule piscine au centre de Montreux et qu'elle a accueilli, pendant des dizaines d'années, des touristes mais aussi nombre de Montreusiens attachés au lieu. Enfin, durant les premières années du Festival de Jazz, la piscine avait abrité nombre de concerts et contribué à faire, du Montreux Jazz Festival, un événement à l'atmosphère unique.

Si cette piscine n'a pas été démolie, son exploitation future n'est pour autant pas garantie. Dans ces conditions, mon postulat vise à encourager la Municipalité à entreprendre toute démarche auprès du groupe Barrière, actionnaire majoritaire,

afin qu'il intègre, dans sa stratégie de développement local, le maintien de la piscine, un équipement que je qualifie d'essentiel dans l'offre d'infrastructures faites au profit du tourisme à Montreux.

Ainsi, par son histoire, il m'apparaît comme une évidence que cette piscine, tout comme d'ailleurs le casino lui-même, appartient au patrimoine montreuisien et que cela justifie pleinement une intervention des autorités communales en faveur de son maintien.

Afin de favoriser le succès de son exploitation, je pense qu'il serait judicieux de proposer, outre des prix d'entrée attractifs, des offres de petite restauration, voire des animations ponctuelles. Des horaires suffisamment étendus devraient également permettre une fréquentation soutenue. Enfin pour permettre le financement de l'exploitation de cette piscine, je pourrais comprendre que l'ensemble des partenaires touristiques concernés soient sollicités par le casino.

En conclusion, même si j'ai le sentiment que les renseignements que je demande à la Municipalité ne nécessitent pas une

Artisans

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.
Natel 079 204 47 45
Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



Laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SARL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

*sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains*



Atelier + Bureau:
Rte de Sonchoux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13

longue réflexion de la part de notre Conseil, je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10.1. réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'enseignement de la natation à Montreux

M. Patrick Aubort remercie tout d'abord la Municipalité d'avoir pris la peine de lire le dossier déposé au printemps 2009. Ensuite, remerciements également pour deux décisions qu'elle a prises:

- Stabiliser l'école de natation pendant l'année scolaire
- Développer l'école de natation durant les vacances scolaires.

Toutefois, M. Aubort s'étonne de certains propos, complètement hors sujet, tenus dans cette réponse municipale. Propos qui pourraient discréditer ce club auprès du Conseil communal et de la presse.

Appuyée par son schéma arbitraire, la Municipalité insinue que le club désire le monopole des activités aquatiques. Dans l'interpellation et dans le dossier, la demande qui a été faite ne concerne que l'enseignement de la natation. Il n'a jamais été question d'aquafit, d'aquagym ni de triathlon. Quels sont donc les fondements d'une telle affirmation?

La Municipalité prétend que le club est privilégié avec des arguments chiffrés compliqués. Une chose est certaine: entre 1999 et 2009, le club a versé près de Fr. 100'000.— au dicastère des domaines et bâtiments pour avoir le droit d'accéder à la piscine.

Le subside obtenu en contre-partie depuis deux ans seulement est de Fr. 16'500.—. Si les affirmations municipales de gratuité étaient exactes, la Commune devrait encore Fr. 83'500.— de subside au club.

D'autre part les subsides communaux et intercommunaux ne couvrent que les 15% du budget de fonctionnement du club.

Quel est donc ce déferlement d'informations volontairement incomplètes et erronées? N'est-il pas de discréditer ceux qui défendent les activités en faveur de la jeunesse? Ne profite-t-il pas à ceux qui désirent instaurer des activités commerciales dans des installations financées par le contribuable?

Et que dire de l'image que projette le panneau de signalisation du parking de la piscine où les informations concernant les deux associations montreuusiennes ont volontairement été oubliées.

Toute cette campagne reflète les difficultés réelles avec lesquelles des responsables sportifs dynamiques doivent compter s'ils veulent développer leurs activités.

M. Aubort est persuadé que le délégué aux sports saura remédier à ce déficit de communication et optimiser l'accès des infrastructures aux associations. C'est par cette dernière petite note d'espoir que M. Aubort conclut son intervention.

M. Pierre Salvi, Syndic, ne peut laisser passer les propos de M. Aubort, ancien président du club. En terme de déficit de communication, M. le Syndic peut dire à M. Aubort qu'il a fait un magnifique autogoal. En effet, s'il pense que c'est en agressant la Municipalité et les contribuables qui paient plus de Fr. 800'000.— par année pour cet équipement, qui a un usage tout à fait favorable, M. Aubort est dans la méprise la plus complète.

M. le Syndic tient à prendre toute distance avec de tels propos et à saluer toutes celles et ceux, membres de diverses associations, qui prennent part à la formation des jeunes et des adultes pour l'enseignement de la natation, sans oublier la société de sauvetage.

M. Alain Melly remercie la Municipalité pour cette réponse. Par contre, il y a relevé quelques inexactitudes et désire apporter quelques compléments d'information.

Au second paragraphe des généralités, ce sont bien les exigences minimales (et non maximales) qui sont de 40 périodes. De plus tous les élèves ne peuvent obtenir le brevet mentionné mais ils suivent tous ce test et les parents sont ensuite informés du niveau d'aptitudes de leur enfant. Concernant la page suivante et les activités de la piscine, il n'y a aucune mention des cours de sport scolaire facultatif qui représentent tout de même cinq cours d'une heure par semaine, à raison de trente heures par année et ils sont suivis par une centaine d'élèves. Ces cours sont subsidiés moitié par la commune et moitié par le canton.

M. le Président rappelle à M. Melly qu'il ne doit pas oublier de déclarer ses intérêts en tant que maître d'éducation physique dans les écoles publiques.

10.2. réponse à l'interpellation de M. Olivier Gfeller remise lors de notre dernière séance

M. Olivier Gfeller tient à saluer cette réponse. Notre exécutif nous fait part de son indignation quant aux conditions dans lesquelles certains biens sont produits et de sa volonté de mettre en place quelques mesures permettant de mener une politique d'achat équitable.

M. Gfeller pense que l'ensemble du Conseil partage cette préoccupation et c'est pourquoi il propose la résolution suivante: «Le Conseil communal soutient la Municipalité dans sa politique de mise en place de procédures permettant de mener une politique d'achats de biens produits dans des conditions équitables.» (art. 82 RCom).

La parole n'est pas demandée.

M. le Président soumet cette résolution au vote.

Le Conseil accepte la résolution de M. Gfeller à une évidente majorité.

10.3. réponse à l'interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'ensemble des travaux attribués aux entreprises et aux sociétés reçue également lors de notre dernière séance

face
intérieure
mobilier - aménagement

www.faceinterieure.ch

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour le travail très fouillé qui a été fourni dans le cadre de cette réponse. C'est un excellent outil indicatif pour les membres du Conseil, les contribuables montreuusiens et l'économie régionale.

M. Aubort regrette toutefois que la Municipalité n'ait pu répondre à sa demande quant à l'analyse dans le temps des différentes proportions. Ces observations permettraient aux entreprises régionales qui n'ont pas encore accès au marché communal d'essayer d'améliorer leur compétitivité.

10.4. réponse à l'interpellation de M. Domenico Silleri concernant l'avenue de Belmont 31

M. Domenico Silleri remercie la Municipalité de sa réponse. Il désire toutefois revenir sur quelques points car malgré toutes les restrictions, un propriétaire s'est octroyé des droits sur le domaine public. M. Silleri se demande alors qui devrait donc faire respecter la loi? Dès lors, M. Silleri dépose la résolution suivante:

Le Conseil communal invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que l'entier de l'espace public soit rétabli devant le No 31 de l'avenue Belmont.

La discussion est ouverte.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, tient à rappeler que l'étude en droit a été faite par un avocat mandaté par la Municipalité. Les conclusions de cette étude sont relativement claires. La Municipalité ne remet pas en cause les remarques de M. Silleri quant au mode de faire pratiqué à l'époque pour ces transactions et elle ne peut qu'en prendre acte.

Il faut tout de même constater que la Municipalité a réussi, suite aux discussions avec les propriétaires de la PPE, d'obtenir un passage minimum de 1,50 mètre ce qui ne gêne en rien le passage des piétons.

M. Neukomm rappelle tout de même que ces courettes sont sur le domaine public depuis 8 ans et que, dans ce genre de proposition, il y a des questions de proportionnalité qui rentrent en ligne de compte. Se lancer dans un procès pour essayer de recouvrir ou de faire éliminer ces courettes serait long, ardu, cher et à l'avis de M. Neukomm contre-productif.

La Municipalité propose donc de ne pas entrer en matière sur cette résolution et de tirer un trait sur cette malheureuse affaire, tout en rappelant qu'au niveau public, les voies d'accès sont tout à fait correctes.

M. Olivier Gfeller estime qu'il y a avant tout une question de principe. On se trouve devant quelqu'un qui a profité de la situation et qui s'est installé sur le domaine public. D'une certaine façon, il a donc spolié les citoyens.

Devant cette situation de faits, la réaction de l'époque a été faible voire inadaptée. Cela peut créer un précédent car si l'on a abusé les élus, transgressé certaines règles, la situation demeure.

M. Gfeller peut saluer la Municipalité de tenter de négocier pour réduire l'ampleur des dégâts. Par contre, les membres du Conseil communal ne peuvent rester passifs face à une telle situation car il en va du respect du bien public.

Dès lors, M. Gfeller demande au Conseil d'accepter cette résolution et à la Municipalité de tout faire pour récupérer le passage à cet endroit.

M. le Président rappelle qu'une résolution ne doit pas contenir d'injonction ce qui est limite dans le libellé de M. Silleri.

M. Michel Bongard passe depuis sept ans à cet endroit en constatant l'incongruité absolue de ce débordement de la propriété sur le domaine public. La loi n'a pas été correctement appliquée donc face à ce constat, au Conseil de revenir sur cette situation qui est illégale et à suivre la résolution proposée en remplaçant «invite» par «souhaite».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet la résolution de M. Silleri au vote.

Le Conseil accepte la résolution Silleri avec quelques avis contraires et de nombreuses abstentions.

10.4. interpellation de Mme Prisca Gaillet concernant le personnel du chalet «Les Esserts» à Leysin

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation:

«Lors des camps de ski organisés par l'Etablissement secondaire de Montreux-Ouest, j'ai eu l'occasion de visiter le chalet des Esserts et d'y admirer les travaux de rénovation qui y ont été entrepris. J'en félicite notre Municipalité.

En discutant avec le moniteur principal de l'école à la montagne j'ai appris, à ma grande surprise, que ce dernier, ainsi que le moniteur adjoint et le cuisinier ne possédaient pas leur propre chambre, qu'ils devaient même parfois, en cours de saison, changer de chambre selon l'organisation spécifique aux classes qui occupent le chalet.

Selon mes informations, le personnel permanent de l'école à la montagne et des camps secondaires est engagé pour environ 25 semaines par année et ne reste que rarement plus d'une année ou deux.

Afin de fidéliser ces moniteurs et rendre leur engagement plus attractif, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Est-il envisageable de leur fournir une chambre indépendante avec sanitaires, voir un studio pour toute la durée du contrat, week-end compris? Ceci représente à mes yeux, un confort adapté aux standards actuels!
2. A-t-on approché d'autres institutions et organisations (camps d'été, Animation Jeunesse, Passeport vacances, sports facultatifs, etc.) ou éventuellement envisagé d'autres fonctions auprès de la commune afin d'essayer d'augmenter le taux d'activité du moniteur de l'école à la montagne rendant ainsi cette fonction plus attirante?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit comme demandé par Mme l'interpellatrice.

10.5. interpellation de Mme Prisca Gaillet intitulée: «Fermeture prochaine de la gare de Caux, une mauvaise idée!»

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation:

«J'ai malheureusement appris la fermeture prochaine de la gare de Caux (avril 2010). Une nouvelle fois, des décisions strictement économiques préjorent le service public. Entre la poste et les transports publics, les prestations offertes à la population et à nos touristes s'amenuisent de jour en jour.

En ce qui concerne la gare de Caux, je m'étonne que le GoldenPass souhaite fermer une gare qui engrange près de CHF 300'000.- par année. Au-delà des chiffres, c'est un service à la clientèle apprécié qui risque de disparaître. Je pense notamment aux clients du SHMS, aux 2000 clients d'initiatives et changement, aux nombreux touristes, aux skieuses et skieurs et, bien entendu, aux habitantes et habitants de Caux. De nombreux services sont effectués à la gare de Caux: envoi des valises, billets internationaux, renseignements sur les horaires, les balades à faire, la météo, convaincre les gens que l'excursion aux Rochers de Naye vaut le prix demandé, etc.

Je pense que la commune de Montreux a tout à perdre de voir ce service disparaître et je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité est-elle au courant de la fermeture de la gare de Caux? Si oui, quelle est sa position? A-t-elle pu participer au processus de décision?
2. Le cas échéant, la Municipalité a-t-elle étudié des alternatives sérieuses pour garantir un service à la hauteur des attentes des touristes, des étudiants et des habitants de Caux?

ACHAT • VENTE • ESTIMATION
TO SELL AND / OR TO BUY REAL ESTATE



CGS
immobilier

■ **LA TOUR-DE-PEILZ**
Tél. +41 21 977 00 00

■ **MONTREUX**
Tél. +41 21 962 70 50

■ **ÉGALEMENT PRÉSENTS À**
LAUSANNE
MONTHEY
CHÂTEL-ST-DENIS

Vos projets de vies...

Riviera

Veveyse
Lausanne

Chablais

Membre



SwissRéseau

www.cgs-immobilier.ch

PROPRIÉTAIRES
Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS

Appelez-nous du lundi au samedi de 7h à 20h non-stop

Actif depuis 10 ans

Idriss Benkhettab

IBK PROMOTION Sàrl
Tél. 021 971 12 62
www.ibk-promotion.ch



Perréaz Paysagiste Sàrl

Horticulteur-Paysagiste Créations - Entretien

Rte de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



Housses
Sièges
Capotes
Toiles de balcon
Stores
Bâches
Bâteaux, camions
et tous genres

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37
Natel 079 658 37 77

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage, entretiens

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62



La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com



NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



Fiduciaire Charles Meichtry
Expert diplômé en finance et controlling
Expert réviseur qualifié (727b CO)

Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch



VOYAGES alexcursion
MONTREUX www.alexcursion.ch MARTIGNY

Votre partenaire pour vos transports professionnels de personnes & logistique

TAXIService appel gratuit 0800 963 963
POUR VOS FÊTES DE FIN D'ANNÉE, SORTIES D'ENTREPRISE

Éliminez les soucis... amusez vous, On s'occupe de votre transport.
Confortable, sûr, ponctuel, professionnel.

VIP AUTOCARS **TANDEMService**

Demandez nos offres ! info@alexcursion.ch

Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail: info@alexcursion.ch

3. La Municipalité est-elle consciente que la population de Caux et Glion perd progressivement tous leurs services publics? Qu'entend-t-elle faire pour inverser cette tendance négative?

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie pour votre attention.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, répond qu'officiellement la Municipalité est au courant de rien. Elle a appris cette fermeture officieusement et a demandé des informations auprès de la Direction concernée. M. Delaporte siège en tant que délégué municipal au Conseil d'administration du MVR et il relève que ce dernier n'a pas été informé de cette décision.

La Municipalité partage pour l'essentiel l'analyse et les réflexions faites par Mme Gaillet. Dans l'état actuel, elle recherche des informations mais elle ne peut que regretter cette décision. Elle fera tout son possible pour changer le cours des choses car la Municipalité est attachée à un service de qualité dans les villages de notre Commune. Manifestement la Gare de Caux répond à un service public tant pour la population locale que pour les touristes qui veulent notamment se rendre aux Rochers-de-Naye et qu'elle influence de manière marquée le chiffre d'affaires du MVR.

M. Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

10.6. interpellation de Jacqueline Pellet intitulée «Hôtel de ville: de l'arlésienne à l'évidence... montreusienne»

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son interpellation:

«A l'origine, c'était un personnage d'une nouvelle d'Alphonse Daudet, un personnage dont tout le monde parlait mais qui n'apparaissait pas dans l'histoire. Aujourd'hui, le terme «arlésienne», puisque c'est de cela qu'il s'agit, est entré dans le langage courant. C'est une personne ou une chose dont on parle beaucoup mais qu'on ne voit jamais.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre hôtel de ville ressemble furieusement à l'arlésienne: le conseil en parle, les

médias et les citoyen-ne-s aussi, mais on ne voit rien venir de la Municipalité.

Le postulat Gétaz, indépendamment de son échec lors de notre dernière séance, est encore une illustration de ce que j'appellerai une non communication municipale sur le sujet.

A contrario, une «évidence», c'est quelque chose qu'on voit tout le temps et dont on n'a pas besoin de parler parce qu'il va de soi que tout le monde est renseigné.

Une évidence: un terme qui, visiblement, ne convient pas à notre hôtel de ville virtuel.

Alors, comment faire pour passer de l'arlésienne à l'évidence... montreusienne, celle qui renseignera et rassemblera des citoyens intéressés et actifs?

Cette interpellation a pour objet de demander à la Municipalité de renseigner le Conseil et la population en répondant, tout d'abord à quelques questions:

- Quel est actuellement, l'état du dossier, dans les réflexions municipales?
- Quelle(s) analyse(s) la municipalité a-t-elle faite(s) et quelle(s) leçon(s) a-t-elle tirée(s) de l'échec en votation populaire?
- La Municipalité entend-elle relancer le même projet ou un autre, et dans quel délai?
- Quelles sont les éventuelles modifications apportées au concept qui liait, dans le projet initial, le fonctionnement de l'administration communale et l'architecture du bâtiment?
- Quels sont le ou les lieux d'implantation choisis par la Municipalité?
- La Municipalité entend-elle envisager une démarche impliquant les citoyen-ne-s de la commune dans la relance, pour autant que relance il y ait?
- Si oui, laquelle?

Toutes ces questions méritent, selon moi, des réponses écrites, circonstanciées mais je ne suis pas opposée à ce que, ce soir même, s'il y a lieu, quelques éléments nous soient déjà apportés.»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité apportera donc des réponses écrites et circonstanciées.

A l'évidence, M. le Syndic tient à dire que la Municipalité n'a pas décidé d'enterrer le principe même d'un Hôtel de Ville, ni d'ailleurs la réforme de l'organisation de l'administration communale.

10.7. interpellation de M. Yann Krebs concernant un coup de pinceau pour la gare de Clarens

M. Yann Krebs donne lecture de son interpellation:

«Les CFF ont décidé d'investir 340 millions de francs dans l'aménagement de 620 gares régionales suisses. Ce vaste projet doit se terminer d'ici 2015.

Ces travaux de rénovation s'articulent autour de trois mots clés:

Luminosité – sécurité – confort

Trois mots clés qui, aujourd'hui, ne correspondent pas du tout à la situation de la gare de Clarens. La salle d'attente sur le quai 1 est presque constamment fermée, l'abri sur le quai 2 ressemble à un bunker, les quais sont mal éclairés la nuit, il n'y a pas assez de places de parc pour les deux roues et je ne vous parle même pas du passage sous-voies...

Le projet des CFF vise donc à redonner une impression de confort et de sécurité par la mise en place de:

- Tableau d'affichage comportant toutes les informations pour les voyageurs.
- Stèle lumineuse comme nouveau symbole d'identification.
- Salle d'attente et installations de protection contre les intempéries.
- Abris à vélos modernes.
- Nouvel éclairage pour une meilleure sécurité.
- Accès accueillant à la gare.

Vous pouvez prendre l'exemple de la gare de Burier récemment rénovée.

En pleine réflexion sur l'aménagement des espaces publics à Clarens dans le cadre du projet CLARENSsemble, n'est-il pas temps de redonner un peu de fraîcheur à cet emplacement stratégique?

Bien que je sache que ce territoire n'est pas communal mais propriété des CFF, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Il y a-t-il un projet de réaménagement du quartier de la gare à Clarens? Respectivement, cette dernière fait-elle partie des 620 gares retenues par les CFF dans le cadre de ce projet de rénovation?
- Si non, quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre afin d'approcher les CFF pour les inciter à rendre à la gare de Clarens un aspect plus accueillant?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.»

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit.

10.8. interpellation de M. Salvatore Giannone au sujet de la salle de gymnastique de Chernex

M. Salvatore Giannone donne lecture de son interpellation:



«Suite à la dernière fête de gymnastique qui s'est déroulée à Charnex en décembre dernier lors d'un spectacle organisé par la Gym de Montreux et celle de Charnex, je me suis fait interpellé au sujet de la salle.

La personne qui m'a interpellé faisant partie du comité, m'a demandé s'il y avait des travaux prévus pour rendre cette salle plus facile d'utilisation. Car chaque fois qu'il y a une manifestation, le personnel qui s'occupe des installations doit faire preuve d'imagination pour arriver à faire fonctionner l'éclairage, la sono, les frigos et autres appareils nécessaires au bon fonctionnement d'un événement.

En effet, il m'a montré certaines des fantaisies qu'ils avaient à mettre en place pour le son par exemple, je vous assure que cela fait sourire.

La question est de savoir s'il y a quelque chose de prévu pour cette salle pour la rendre mieux appropriée à des manifestations.

D'avance, je remercie la Municipalité pour sa réponse.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle tout d'abord que la salle de gym de Charnex a subi une rénovation importante suite à une décision du Conseil il y a environ 5 ans. Aucune demande particulière n'est parvenue en Municipalité. M. Delaporte va prendre contact avec les organisateurs de ces manifestations afin de procéder aux améliorations nécessaires.

10.9. interpellation de M. Michel Bongard au sujet de la demande de permis de construire déposée par la Commune de Montreux, Service des travaux, pour la création d'un bâtiment d'accueil pour les voiles latines au lieu-dit Quai de Vernex – Quai Jean-Jacques Rousseau

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation:

«Ce projet est à l'enquête publique jusqu'au 8 mars 2010. Je souhaite que la Municipalité nous renseigne sur ses intentions:

- Le projet prévoit-il la construction d'un ou de plusieurs pontons d'embarquement, si oui de quelle longueur et de quelle largeur?
- Est-il prévu un stationnement des embarcations à demeure?
- Pourquoi ne pas utiliser des infrastructures existantes tels que les pontons d'embarquement de la CGN de Montreux ou de Clarens?
- La demande de permis de construire contenant une demande de dérogation au Plan d'extension cantonal No 93 du 24 novembre 1959, à quoi se rapporte ce plan et sur quoi porte la demande de dérogation?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et j'espère qu'elle est en mesure de nous les fournir aujourd'hui vu que le délai de l'enquête publique est proche de son échéance.»

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que l'enquête publique se termine le 4 mars 2010. Il répond ensuite aux différentes questions de la manière suivante:

- 1) Il s'agira d'un seul ponton d'une largeur approximative de 2,50 mètres pour une longueur d'environ 20 mètres.
- 2) Non, il n'est prévu aucune à demeure. Le principe étant que les galères amènent, chargent et embarquent sans rester à quai.
- 3) Les galères et les voiles latines se heurtent à des contraintes très fortes de la part de la CGN. Les voiles latines ne sont clairement pas les bienvenues sur le territoire de la CGN. Le but de ce débarcadère est de développer une offre touristique complémentaire et novatrice par rapport à celle de la CGN. Une exploitation indépendante est donc requise et nécessaire.
- 4) En ce qui concerne la demande de permis de construire et la demande de dérogation, M. Neukomm ne peut apporter que quelques éléments donc il invite M. Bongard à prendre directement contact avec le Service des travaux publics.

M. Neukomm espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Michel Bongard remercie M. Neukomm pour ses réponses. Concernant la question de délai, M. Bongard a sorti le questionnaire de la CAMAC où le délai est au 8 mars 2010. Cette problématique suscite un certain nombre d'inquiétudes chez les Verts ainsi que des réticences entendues tant à Clarens qu'à Montreux. Il y a une grande préoccupation paysagère sur ce site de grande valeur.

M. Bongard rappelle que notre baie est une des plus belles de Suisse. Cette qualité est liée à l'étendue d'eau ouverte sur le large est encore peu encombrée. Il ne faut donc pas dénaturer ce paysage de qualité ni l'engorger d'installations portuaires. Les quais qui sont ouverts sur le lac permettent d'apprécier cette baie.

Heureusement, notre Conseil a annulé un projet de port qui devait s'installer devant le Centre des Congrès dans le cadre des travaux sur le PGA. M. Bongard trouve la position de la CGN vraiment étonnante et il sait, pour l'avoir déjà entendu, que cette compagnie est tout à fait réticente à partager ses installations mais il ne faut pas oublier que cette compagnie reçoit de larges subventions publiques pour entretenir son patrimoine et financer cette exploitation qui a quand même un but public. Si la CGN se targue d'être une œuvre touristique, elle devrait aussi prévoir que d'autres offres puissent utiliser ses infrastructures que les pouvoirs publics financent directement ou indirectement.

En conclusion, nous nous retrouvons dans une situation où une fois encore nous voulons faire du tout partout alors qu'à Montreux nous avons une typicité qui ne devrait pas être altérée par un tel projet.

10.10. interpellation de M. Alain Borlat sur les giratoires de Chailly

M. Alain Borlat donne lecture de son interpellation:

«Au mois de novembre 2006, j'interpellais la Municipalité sur les deux giratoires situés à la sortie de l'autoroute de Chailly. Depuis le dernier Conseil, nous savons qu'une grande entreprise montreuusienne prendra ses quartiers à la Foge, à proximité du giratoire aval.

Il devient donc, à mon sens, urgent que ces giratoires se réalisent!

Dans la réponse de la Municipalité, à ladite interpellation, il est mentionné entre autre, je cite: «à partir du mois d'avril 2007, mise à l'enquête publique selon la procédure OFROU, traitement des oppositions éventuelles, mise en soumission et adjudication. Les crédits de construction sont prévus par l'OFROU pour 2008.»

Voici mes questions:

Quand sont prévus les travaux pour la réalisation de ces ouvrages?

Pourquoi le projet a-t-il pris autant de retard?

La Commune a-t-elle la possibilité de faire accélérer le mouvement?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.»

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, répond comme suit aux différentes questions:

- 1) Le dossier est en cours de traitement à l'Office fédéral des routes. La planification est donc indépendante de la Commune. Les travaux devraient cependant débuter au printemps 2011 pour se terminer à la fin de la même année.
- 2) Les retards sont dus à la réorganisation entre le bureau des autoroutes et le Service des routes qui ont créé une branche qui s'appelle l'OFROU ayant déménagé à Estavayer avec un certain nombre de dossiers qui ont dû être redéveloppés au niveau conceptuel.
- 3) La Commune peut faire en sorte de développer un certain nombre de synergies dans le cadre du réaménagement de toute cette zone afin que les prestataires soient uniques dans le déroulement de ces chantiers.

[...]

La séance est levée à 21 h 30.



L'assemblée générale du FC Rapid Montreux, se déroulera à la cantine du club, au centre sportif de Rennaz

le lundi 26 juillet 2010 à 20h00

UN NOUVEAU VISAGE POUR *La Terrasse du Petit Palais*

Avec l'arrivée des beaux jours, **La Terrasse du Petit Palais** vous ouvre ses portes pour vous proposer détente et gastronomie, avec vue sur le lac en prime. A découvrir absolument!

Pour patienter avant de prendre votre repas ou simplement vous détendre après une promenade le long des quais, le coin lounge de la terrasse a été aménagé pour votre confort. Oasis de paix dans un cadre idyllique, vous y savourerez tout le charme de la tradition hôtelière de Montreux.

Au chapitre nourriture, la nouvelle cuisine ouverte permettra à la clientèle de voir la brigade en action derrière ses fourneaux et de découvrir de nouveaux mets. La carte a été revue pour l'occasion avec notamment des propositions orientales très en accord avec la belle saison. Semoule marocaine à la menthe fraîche et amandes rôties, brochettes de volaille marinées... Le chef vous propose également des poissons et crustacés, un choix de viandes savoureuses, ses desserts et des glaces!

Le tout à consommer en toute décontraction, devant le panorama grandiose du Léman et des Alpes.

Le Montreux Palace, La Terrasse du Petit Palais, Grand-Rue 100, 1820 Montreux.
Tél. 021 962 12 10. www.montreux-palace.ch



Nicola Pneus

Votre spécialiste à Montreux

En 1981 Nicola Iamartino a créé Pneus Service à la route des Colondalles, une entreprise qui a tout de suite connu un grand succès. L'efficacité et la gentillesse de Nicola lui ont valu de s'attacher une clientèle fidèle depuis bientôt trente ans. Montage et équilibrage des pneus, géométrie, amortisseurs, échappements et accessoires, chez Nicola Pneus votre véhicule est entre de bonnes mains.

Route des Colondalles 18,
1820 Montreux. Tél. 021 963 13 14



D.D. Café Lavazza Espresso Point à Vevey

D.D. Café et la marque Lavazza c'est une histoire qui remonte quinze ans, lorsque **Vladimir D'Angelo** et son épouse **Rosanna** ont décidé de se lancer dans la distribution des cafés de la célèbre marque. Aujourd'hui ils occupent toujours les mêmes locaux de la rue Aimé Steinlen à Vevey, mais l'entreprise a évolué puisque

la clientèle provient de toute la Suisse romande.

La recette est simple, D.D. Café met à votre disposition une superbe machine Lavazza, pour autant que vous achetiez votre café préféré auprès de leur entreprise.

Distribution D'Angelo & Fils Sarl, rue Aimé Steinlen 5, 1800 Vevey. Tél. 021 921 33 21.



Institut Cybele
Beauté et Bien-être

Soins du visage: Vita Skin, ultrasons
Soins du corps: Lomi Lomi, Ballinais
Épilations cire orientale - Manucure Brésilienne

Rue du Grammont 5 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 31 70
Natel 078 697 38 88 - info@institutcybele.ch - www.institutcybele.ch

Sociétés locales,
compte-rendu de votre activité,
assemblée, programme.

Adressez vos photos et textes à: infoville@bluewin.ch

Présences: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot;

Mmes Marie-Claire Fauconnier, Monia Ferreira, Irina Gote, Maja Liew, Catherine Panissod, Christel Stadelmann, MM. Yves Cornaro, Mario Di Sessa, Antonio Di Tria, Yanick Hess, Alain Hiltmann, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Christian Mathez, Pierre Rochat, Gilbert Tille, Enzo Verme .

N'a pas fait excuser son absence:

MM. Thierry Cantarini.

[...]

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2010

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de:

2.1. M. Henri Suppicy (soc), décédé

Reporté à la prochaine séance.

2.2. M. Patrick Haari (udc), démissionnaire

Au cours de sa séance du jour à 19h30, les membres du Bureau ont proclamé élu M. Marcello Pierre Maillard (udc) en remplacement de M. Patrick Haari (udc), démissionnaire, conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Maillard est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

3. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions:

3.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Domenico Silleri à considérer comme un postulat demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence Socialiste: M. Daniel Manzini

Membres: Mme Madeleine Müller, MM. Jean_Marc Forclaz, Olivier Gfeller, Yann Krebs, Michel Posternak, Christophe Privet, Edgar Schneider, Domenico Silleri.

3.2. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notam-

ment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: MM. Jean-Pierre Buholzer, Nicolas Gudet, Alain Imhof, Salvatore Giannone, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Ludwig Lemmenmeier, Rudolf Thomann.

5. Communication de la Municipalité

Les membres du Conseil ont reçu une communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2009.

6. Motions, postulats et interpellations déposés

M. le Président a reçu 12 interpellations qui seront développées sous le point 12 de l'ordre du jour.

Une motion, déposée par M. Forclaz: «Permettre la vente des terrains industriels de la Foge».

Deux postulats:

a) Déposé par M. Jean-Pierre Buholzer «Mettre à disposition de la population et de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques».

b) Déposé par M. Ludwig Lemmenmeier «Trafic de drogues à Montreux».

7. Rapports des commissions:

7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Yanick Hess «Mise en place d'un Conseil d'établissement»

7.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Irina Gote «Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux»

Note: cette motion et ce postulat ont été étudiés par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (rapp.: Mme Jacqueline Pellet)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

de prendre en considération la motion de M. Yanick Hess «Mise en place d'un Conseil d'établissement» et le postulat Mme Irina Gote «Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux» et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de Mme Jacqueline Pellet «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune» (rapp.: M. Christian Allenbach)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Christian Allenbach, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

de prendre en considération le postulat de Mme Jacqueline Pellet «Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de Mme Claire-Lise Gudet «Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile» (rapp.: M. Daniel Manzini)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, apporte un complément d'information à son rapport. En page 3, il est écrit qu'une dizaine d'antennes sont implantées en amont de l'autoroute et le solde en milieu urbain qui s'élève à une cinquantaine d'antennes.

La parole n'est pas demandée.

M. Daniel Manzini, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins 7 voix contraires et 2 abstentions:

de refuser de prendre en considération le postulat Mme Claire-Lise Gudet «Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile».

7.5. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet «Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens» (rapp.: M. André Groux)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. André Groux, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet «Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.6. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de Fr. 599'000.— en complément au rapport-préavis No 31/2005 et au préavis No 28/2006, pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public de la rue du Pont, des rues de la Gare et Industrielle (partiellement), la rénovation des infrastructures souterraines des collecteurs, de l'éclairage public, des services industriels et l'aménagement d'une place de stationnement à la ruelle de la Baye (02/2010) (rapp. : M. Olivier Gfeller)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 599'000.00 au maximum en complément au rapport-préavis No 31/2005 et au préavis No 28/2006;
2. de couvrir le montant de Fr. 599'000.00 par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir Fr. 294'000.00 par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum;
4. d'allouer Fr. 305'000.00 par un prélèvement unique sur la provision «fonds des égouts»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

8. Préavis de la Municipalité:

8.1. sur les comptes 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (03/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission intercommunale de gestion de la CIEHL examinera ces comptes.

8.2. sur la solution retenue en vue de l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux (06/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Stéphane Barbey, Laurent Demartini, Michel Granato, Jean-Bernard Kammer, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Christophe Privet, Heinz Schoeneich.

8.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'284'900.— pour l'entretien du patrimoine (04/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: MM. Jean-Pierre Buholzer, Denis Golaz, Francis Gonzales, Michel Granato, Ahmad Jahangiri, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry, Alain Melly.

9. Rapport de la Municipalité:

9.1. en réponse à la motion transformée en postulat de M. Pierre Rochat «Pour finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot» (08/2010)

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger souhaite que les deux avis de droit mentionnés dans ce rapport soient distribués aux membres de la commission, si possible avant la séance.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence des Verts: M. Stéphane Barbey

Membres: MM. Christian Bécherraz, Salvatore Giannone, Yanick Hess, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Pierre Rochat, Alexandre Staeger.

10. Rapport-préavis de la Municipalité:

10.1. relatif au Montreux Festival du Rire (07/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce rapport – préavis:

Présidence UDC: M. Franco Meichtry

Membres: Mmes Madeleine Müller, Marie-Claire Fauconnier, MM. Yves Cornaro, Emmanuel Gétaz, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Bernard Tschopp.

[...]

11.2. motion PLR lue M. Olivier Mark intitulée «Pour rétablir la sécurité à Montreux»

M. Olivier Mark donne lecture de cette motion:

«Disons-le d'emblée : la sécurité est certainement mieux assurée à Montreux que dans le

Bronx. Mais la société évolue rapidement, et ni notre pays, ni notre région n'échappent à certaines tendances globales, certains phénomènes généraux qui redéfinissent sans cesse les risques auxquels sont confrontés les citoyens, notamment en milieu urbain. Or Montreux n'est plus un village.

La presse nous rapporte périodiquement, et de plus en plus souvent, des événements qui sont préoccupants quant à l'évolution de la sécurité à certains endroits de notre ville: la gare, les environs de la Poste, les abords de certains établissements publics, notamment, sont parfois le théâtre d'actes violents, qui sont préoccupants pour les citoyens.

Certes, les détournements de touristes sont peu probables sur le chemin du Cubly. Mais retirer de l'argent de nuit au Bancomat peut devenir périlleux actuellement, tout comme attendre innocemment son train en gare de Montreux.

Nous vivons clairement une phase d'initiation d'un phénomène qu'il faut immédiatement enrayer. Une métaphore appropriée pourrait être celle de «la première vitre cassée»: dès qu'une déprédation est apportée sur un immeuble, les suivantes se multiplient ensuite rapidement. Il en est de même pour la sécurité sur le territoire communal: ne laissons pas les mauvaises manières germer.

Nos citoyens ont droit à la sécurité; nous devons leur offrir toutes les garanties à ce sujet, par tous les moyens possibles. Ces mesures doivent être en adéquation avec le but recherché. Elles doivent être ciblées, éthiquement irréprochables, et ne pas entraver la liberté des honnêtes citoyens. Elles doivent être techniquement réalisables et financièrement supportables. Si ces critères sont garantis, tout doit être mis en place pour neutraliser les velléités de violence, d'incivilités ou de déprédations, en particulier aux endroits critiques connus.

A la lumière de l'actualité locale, mais aussi en fonction des résultats positifs que notre parti a enregistré dans d'autres villes vaudoises, Le PLR montreuvisien dépose cette motion pour que la Municipalité mette en œuvre toutes les mesures envisageables afin d'éviter l'insécurité en ville de Montreux, à Clarens et dans nos villages, soit notamment:

1. **Une cartographie communale des risques urbains**, qu'il faudrait établir avec Police Riviera;
2. En fonction des résultats enregistrés, **un renforcement des éclairages** dans les secteurs difficiles, pour assurer la sécurité nocturne;
3. **Une intensification de la présence policière** aux endroits et aux moments réputés sensibles;
4. **Une vidéosurveillance ciblée**, sur la base de règles strictes, afin de préserver la sphère privée des citoyens;
5. **Toute autre mesure complémentaire et raisonnable**, toujours en collaboration avec Police Riviera, afin de garantir la sécurité urbaine.

La sécurité est plus qu'un droit citoyen. C'est un dû envers les citoyens. On devrait jouir de la sécurité en ville, de jour comme de nuit, à la gare comme en sortant d'un établissement public, comme on jouit de l'air et de l'eau. Ni les habitants de Montreux, ni nos hôtes ne devraient s'interroger sur le chemin le plus sûr à emprunter pour rentrer chez soi le soir.

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Clin aux commerçants de



MULLER
OPTIQUE • VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
Grand-Rue 2 - Montreux
Tél. 021.963.38.23
Rainer Bätz - Opticien Diplômé

Découvrez nos offres sur

www.mulleroptique.ch

BEST WESTERN



**terrasse protégée et fleurie
au bord du lac**

*

**GRILLADES
AU FEU DE BOIS**
spécialités de saison,
carte estivale.
assiettes du marché,
végétarienne & pasta.

*

cocktails, apéritifs, banquets, repas de mariages,
nous avons la solution pour vous !
NOUVEAU
bar-lounge Lake-Shore & Restaurant Bel-Horizon
avec terrasse privative sur le lac

*

Renseignements et réservations
au 021/ 966 22 30



RESTAURANT



**FONDUES
CHARBONNADE
SPÉCIALITÉS
VAUDOISES
TERRASSE
PANORAMIQUE**

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 19 02 - Fax 021 963 19 03
www.paradise-montreux.ch

OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00



Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un bar club discothèque, une boutique de prêt à porter, une auto moto école ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

de la Grand'Rue

La
Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La Vinoteca



Wine Bar in Montreux

La Terrasse



La Terrasse
1820 Montreux

L'Avenir



Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
www.restaurantavenir.ch



Fairmont
LE MONTREUX PALACE
MONTREUX, SWITZERLAND

Savourez les hits de l'été au Harry's New York Bar !

Juillet

Cocktail Jazzy
Malibu, jus d'orange, grenadine

Août

Frozen Blue Lagoon
Vodka, triple sec, jus d'ananas, citron

CHF 18

Grand rue 100
1820 Montreux
Tél 021 962 14 00



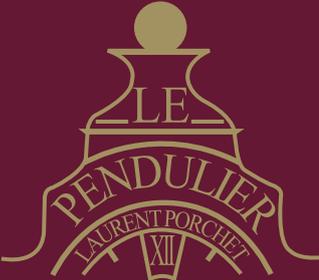


L'EXOTIQUE
LA BOUTIQUE À RÊVES

Livraison dans le monde entier

info@artgiftgallery.com
www.artgiftgallery.com

Grand Rue 16 - 1820 MONTREUX
Tél. +41 21 963 43 10 - Fax +41 21 963 43 08



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux
021 963 59 47

Avenue du Casino



Hotel Helvetie

De lundi à vendredi: Plat du jour à Fr. 19
Le restaurant se trouve au 1^{er} étage de l'hôtel - Fermé le dimanche

A votre disposition sur demande
Pavillon d'époque sur les toits de l'hôtel pour repas privés jusqu'à 12 personnes
Salon-bibliothèque pour le thé l'après-midi
Salles pour séminaires, réceptions et banquets

Avenue du Casino 32 - 1820 Montreux - Tél. 021 966 77 77 - www.helvetie.ch

Spécialité

*Filet de bœuf, sauce aux morilles
Vins de la région à prix doux*

Restons raisonnables, mais soyons vigilants et agissons avec détermination, en mettant en œuvre les mesures requises, y compris la vidéosurveillance, selon une gradation adéquate. Il s'agit de prévenir, mais aussi de punir ceux qui transgressent les règles les plus élémentaires de notre société.

Agissons immédiatement, et préparons une stratégie efficace, acceptable par tous. Nous éviterons ainsi que le sujet soit thématiqué excessivement à chaque nouveau fait divers. Nous nous donnerons de cette manière la possibilité de nous concentrer sur des sujets plus passionnants pour l'avenir de la commune, comme le développement de l'offre touristique et culturelle. Ces activités seront d'ailleurs valorisées si la sécurité est maintenue, voire rétablie partout dans la commune.

Le groupe PLR vous propose donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de transmettre cette motion à une commission, pour étude et rapport quant à prise en considération.

Merci pour votre attention!

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

11.3. postulat de M. Olivier Mark intitulé «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?»

M. Olivier Mark donne lecture ce postulat:

«La commune de Montreux est propriétaire d'une parcelle de 9264 m² en zone industrielle à Clarens, dont une grande partie est mise à la disposition du SIGE par le biais d'un droit de superficie, sur laquelle est bâti l'abattoir intercommunal. Comme le contrat court pour une longue période encore, le sort des deux entités est lié durablement.

L'exploitation d'un abattoir à cet emplacement était certainement judicieuse alors que les bouchers-détaillants étaient nombreux dans la région, d'une part, et que l'élevage représentait une activité importante sur le territoire communal, d'autre part. Aujourd'hui, la situation a évolué. Les éleveurs sont devenus rares dans la région. L'abattage est actuellement une activité spécialisée, située au fil d'une chaîne de valeur qui prend souvent des proportions internationales. Voyez les provenances indiquées sur les emballages de viande, dans les magasins, et vous comprendrez vite la dimension des cercles d'approvisionnement actuels.

La concentration des acheteurs principaux sur le marché de gros concourt aux bouleversements qui ont lieu dans cette branche, et qui continueront d'avoir lieu prochainement.

Même parfaitement géré, l'abattoir de Clarens aurait de la peine à être rentable dans de telles conditions-cadre. Or, le doublement inopiné du coût de la rénovation de ces installations, il y a quelques années, a durablement enterré toute possibilité d'exploiter cette entité de manière rentable. L'exploitation de l'abattoir, télé-pilotée par le SIGE, une entité intercommunale, éprouve par conséquent les pires difficultés face à un marché globalisé et terriblement concurrentiel.

Concrètement, l'abattoir perd au moins Fr. 700'000.— par année depuis longtemps. Ce sont donc des millions de francs que la population de la Riviera a couvert par les impôts des citoyens, afin de maintenir cette entité en vie.

Récemment, un des principaux clients de l'abattoir vient de lâcher cette source d'approvisionnement, suite aux nouvelles orientations du marché décrites précédemment. La perte, prévisible et aujourd'hui avérée de ces volumes, risque de sonner le glas de l'abattoir, si aucun miracle n'intervenait. De nombreux licenciements ont d'ailleurs eu lieu depuis le dépôt du titre de ce postulat, il y a un mois.

Ces longues explications introductives visent à mettre en lumière la probabilité de devoir faire face à une réaffectation de ces installations, tôt ou tard, si le SIGE était finalement forcé d'abandonner tout ou partie de l'abattoir.

Il n'est pourtant jamais trop tard pour bien faire. En tant que partenaire du SIGE, une des démarches les plus utiles que notre commune puisse entreprendre à ce jour serait de rechercher prospectivement toute piste afin de limiter les dégâts dans cette affaire. Une bonne réaffectation de ces terrains, voire de ces immeubles, pourrait le cas échéant contribuer à diminuer la facture à laquelle toutes les communes affiliées - dont la nôtre bien sûr - devront un jour inévitablement contribuer.

Ce postulat vise donc à demander à la Municipalité d'étudier toute les pistes afin de contribuer au règlement juridique, financier et urbanistique lié à une réaffectation ou une fermeture éventuelle de l'abattoir par le SIGE, dans un esprit régional constructif, en tenant compte des intérêts communaux et de ceux du quartier concerné.

Je vous propose donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de transmettre ce postulat à une commission, pour étude et rapport quant à sa prise en considération.

Merci pour votre attention!

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

11.4. postulat de M. Maximilien Graf demandant de sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux

M. Maximilien Graf donne lecture de son postulat:

«Lors de la dernière séance du conseil, j'ai déposé un postulat afin que nous fassions le nécessaire pour que le marché de Montreux redevienne dynamique et attractif.

Le 1^{er} avril passé, le marché couvert a fêté ces 118 ans de bons et loyaux services à part des interruptions dues aux deux grandes guerres. Il peut donc revendiquer sans peine son appartenance à notre patrimoine. De plus, nous disposons là d'un des plus beaux écrins (si ce n'est le plus beau) au bord du lac prévu à cet effet.

Ayant depuis 7 ans un commerce sur la Grand Rue, je suis aux premières loges pour constater qu'année après année, autant les exposants que la fréquentation diminuent comme peau de chagrin. Par exemple : les mardis matin, le marché de Vevey compte une moyenne de 70 exposants et quantité de passants. De même, les mercredis matin on trouve une cinquantaine de stands au marché de Monthey, qui sont aussi très fréquentés. En comparaison, à Montreux on en compte à peine une quinzaine.

On assiste malheureusement au phénomène du serpent qui se mord la queue. Quand je demande au gens pourquoi ils ne font pas leurs courses au marché, on me répond qu'il n'y a pas beaucoup de choix et qu'ils préfèrent attendre le lendemain pour aller à Vevey, créant ainsi des déplacements inutiles et polluants. Et quand je demande à d'autres exposants pourquoi ils ne vont pas ou plus à Montreux, ils me disent qu'il n'est pas assez fréquenté pour le rendre intéressant. Il est clair qu'à ce rythme là, il est amené à disparaître pour de bon.

Je vois 3 bonnes raisons pour faire le nécessaire afin de lui redonner son attrait d'antan.

Je salue au passage l'excellente initiative de notre municipalité avec l'entrée en vigueur de l'aide individuelle au logement. Cette volonté de favoriser la mixité sociale en ville et de permettre à des familles de s'y installer à des loyers abordables, va tout à fait dans le sens d'une des 3 raisons évoquées. Il serait bon que tout un chacun puisse, les vendredis, envisager de faire ses courses dans sa ville, avec une diversité de produits du terroir, autrement plus originaux et de saison que ce qui est proposé par la grande distribution. La deuxième raison est de donner la possibilité aux producteurs et artisans de la région de venir présenter et vendre leurs produits directement, ce qui favoriserait l'économie du monde rural, ce dont nos paysans ont bien besoin. Et troisièmement, en proposant des activités liées au folklore, cela offrirait une activité touristique de plus à notre ville.

Je propose donc qu'une commission soit mise en place afin de s'attaquer à ce problème qui, j'en suis sûr, est loin d'être insoluble. Je me tiens à sa disposition pour lui soumettre des idées simples et peu onéreuses.

Je vous remercie de votre attention pour ma première intervention en espérant trouver un écho favorable à ma requête.»



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE, EN TOUTE SÉCURITÉ.

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

11.5. postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune

M. Salvatore Giannone donne lecture de son postulat:

«Il y a déjà 2 ou 3 ans un de nos collègues au sein de ce conseil déposait une motion sur le thème de la visibilité sur les passages à piétons et sur les quais, je ne suis pas allé voir ce qui c'est fait depuis, mais une chose qui est sûre, c'est que cela n'a pas suffit pour améliorer la visibilité dans les endroits sensibles.

Il y a environ un mois, apparut dans un quotidien de la région une information sur une bande de jeunes qui commet des larcins au sein de notre région, plus précisément entre Vevey et Montreux.

De plus en plus de personnes se font agresser verbalement dans nos rues, si cela s'arrêtait là, nous pourrions encore le concevoir. Mais malheureusement ce n'est pas le cas et il y a de plus en plus de vols dans les boutiques, grandes surfaces, dans les véhicules et autres endroits. Peu importe l'endroit, mais nous pouvons constater que c'est en forte augmentation.

A ceci viennent s'ajouter toutes les personnes qui se font approcher pour une raison ou une autre et ensuite elles se font attaquer pour de l'argent, des cigarettes et pire encore gratuitement, sans aucune raison, simplement parce qu'ils ont envie de vous faire mal.

Personnellement je pense qu'il y en a assez de supporter cette incivilité et cette méchanceté gratuite dans nos rues, faisons quelque chose, comme pour le parage. Actuellement Montreux à l'étiquette d'une ville qui met des amendes. Et bien faisons de même pour la sécurité dans nos rue et notre ville en sera grandie.

Sur le site de Police Riviera, on peut trouver des informations sur comment faire pour appeler quelqu'un ou dénoncer un fait, mais je pense que ceci n'est pas suffisant et que Montreux doit faire beaucoup mieux pour ses habitants et de même pour ses hôtes.

Je me permets de vous lire ce que l'on trouve sur le site de Police Riviera, je cite:

«Besoin d'aide, besoin d'un conseil pour...

- Racket, dénonciation, chantage...
- Violence, insulte, pression de toute sorte...
- Brutalité, coups, agression, bagarre...
- Vandalisme, bande organisée...
- Attouchement sexuel...
- Vol, recel, complicité...
- Drogue, alcool...

... à l'école, dans la rue, à la maison, dans les commerces, dans les transports publics: la liste est malheureusement trop longue.

Vous pouvez à tout moment recevoir de l'aide, quel que soit votre problème à votre lieu de domicile sur la Riviera.

L'anonymat est-il garanti?

Oui, absolument: le but est d'aider, non de réprimer.

A qui cela s'adresse?

En priorité aux enfants et adolescents qui rencontrent des problèmes. Mais des parents, des enseignants, des gens comme vous et moi, n'importe qui pourra en tout temps appeler le numéro gratuit pour expliquer un cas, une difficulté, demander un conseil.

Fin de citation»

Ces informations sont bien, mais à mon sens insuffisantes pour éradiquer l'incivilité et les agressions dans nos rues, elles nous donnent comment procéder une fois avoir subi l'incivilité ou l'agression. Nous devons faire beaucoup mieux pour notre commune.

Mesdames et Messieurs, nous devons réagir face à cette augmentation de violence dans nos rues, ce n'est plus possible de laisser aller et attendre. Prenons le taureau par les cornes et donnons les moyens nécessaires à notre Police ainsi qu'à nos autorités pour améliorer notre quotidien.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention et je vous demande Monsieur le Président que ce postulat soit envoyé devant une commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

11.6. postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant d'étudier la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux.

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son postulat:

«A vrai dire, il s'agit pour moi d'un choix de société et je vais illustrer mon propos par le biais de quelques exemples.

D'un côté, construire une patinoire à Puidoux va coûter des dizaines de millions et tout un chacun attend avec impatience le plan financier de cette construction. Dans tous les cas, l'affaire s'annonce juteuse pour tous les milieux de la construction, qui, avec des explications lénifiantes, nous font croire qu'ils agissent de façon désintéressée, leur seule préoccupation, à les écouter, étant la beauté du sport...

Je me suis laissé entendre dire que des personnes issues de ces milieux d'affaires planchent depuis deux ans sur ce projet de centre de glace! Oui, je dis «centre de glace», car, dans cette nébuleuse, ses promoteurs rêvent d'un Centre national de sports de glace, mais rien de défini n'a encore été fixé.

(Suite en page 24)

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93



*Passionément
à Deux*

**MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU**

*Le Rêve commence déjà
en déposant votre
Liste de Mariage
chez Touzeau*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

*VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS*



FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch



RESTAURANT PIZZERIA
Spécialité italienne

LA GONDOLA

Magnifique terrasse au bord du lac

Spécialité Fritto Misto

Assiette Gondola - Roastbeef

Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter)

Sandwich chaud - Salades - Week-end à thème

Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36



Les terrasses, lie

CAFÉ-RESTAURANT

PISCINE DE LA MALADAIRE

021 964 67 31



Belle terrasse accueillante!



Menu du jour
Carte estivale



Rue du Marché 23 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 90 00



Cuisine de saison
traditionnelle
Tél. 021 962 82 82



**Magnifique terrasse
à la Vieille-Ville!**



Non-stop de 10h à 24h – Brasserie
Spécialités suisses – Menu du jour à Fr. 16.–
Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux - Tél. 021 963 25 70

Le Palais Oriental

un monde à part..

Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 12 71



Les Terrasses Mont

un tête à tête unique a



www.ms.hr.ch |

BEST WESTERN

Eurotel Riviera

Grand-Rue 81 - 1820 Montreux
Tél. 021 966 22 30

ux de vie de l'été.

Les 4 Saisons
Restaurant-Pizzeria
Avenue des Alpes 9 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 83 83 - les4saisons@btb.ch



RESTAURANT LE SAXO ET SA TERRASSE

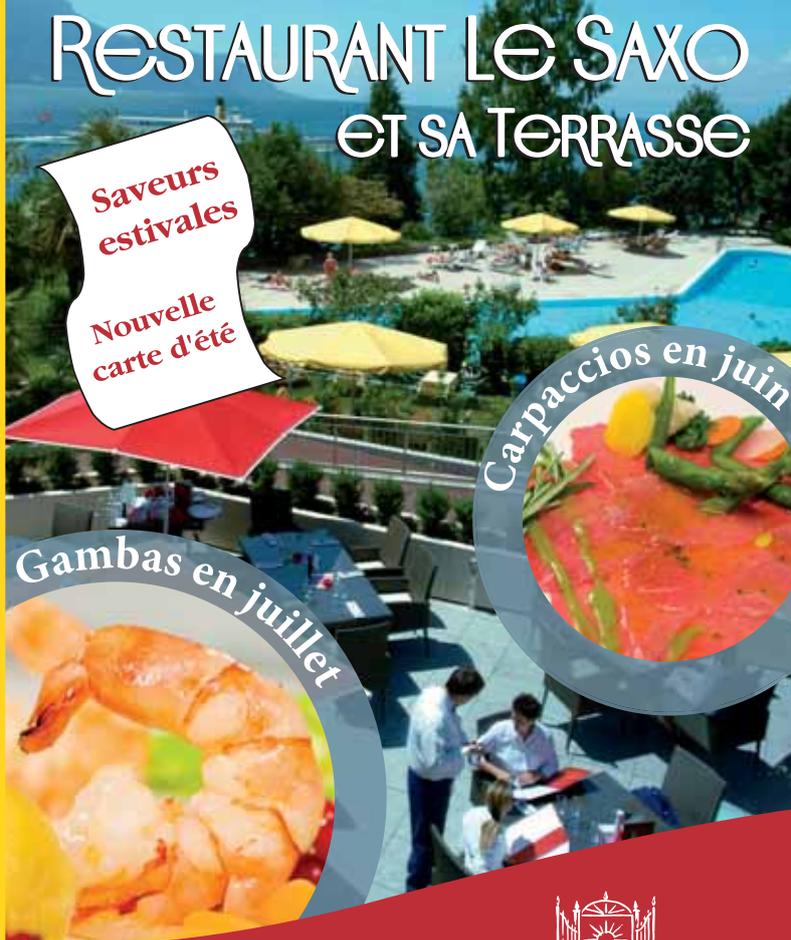
Saveurs
estivales

Nouvelle
carte d'été

Carpaccios en juin



Gambas en juillet



Ouvert tous les jours
12h-14h30 19h-23h30
Réservations: 021 962 83 83

Casino Barrière
Montreux

45

suissemajestic GRANDHOTEL



Venez découvrir le nouveau suisse-majestic
avec son restaurant panoramique le 45.

Avenue des Alpes 45 - 1820 Montreux

Pour vos réservations au restaurant: 021 966 33 33 ou hotel@suisse-majestic.ch

Montreux Suisse Hôtels

avec Le Lac et les Alpes

EDEN PALACE
AU LAC



Hôtels & Resort



info@mshr.ch

Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac

MEILLERIE - Tél. 04 50 76 11 79



LAC LÉMAN

Restaurant
du Port

Meillerie

PORT DE
MEILLERIE

Evian

Saint-Gingolph

Ouverture
de mars à octobre

La Page MIV

Montreux Info-Ville

Nouveau: Pajero avec 200 ch
Tête de série avec 3.5 t de poids remorquable



Génial:

- Plus de power (200 ch/141 Nm), moins d'essence (des 8.0 L)
- Tracte jusqu'à 3.5 tonnes
- Système Super Select 4WD
- 3 ou 5-Door, 5 ou 7 sièges
- 3-Door des CHF 47'900.-, 5-Door des CHF 50'900.-



Consommation normalisée: 3-Door 8.0 L/100 km, CO₂ 224 g/km, catégorie D.
Moyenne de tous les nouveaux véhicules CH: 204 g/km. Prix nets indicatifs recommandés, incl. 7.6% TVA, 3% bonus de flotte dès 1^{er} véhicule. Seulement pour PME, artisans.

Votre concessionnaire sur la Riviera



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

NOUVEAU: L200 avec 178 ch
Nouveau: poids remorquable 3.5 t



Génial:

- 2.5 DTD avec 136-178 ch (option automatique)
- Jusqu'à 8 airbags, 4x4 on-ouff-road ou permanente
- Charge utile jusqu'à 1 215 kg, poids remorquable 3.5 t
- Single Cab, 136 ch, CHF 32'700.-
- Cabl Cab, 136 ch, CHF 35'700.-
- Double Cab, 136 ch, des CHF 37'700.-



Consommation normalisée: Single Cab: 136 ch, 8.7 L/100 km, CO₂ 219 g/km, catégorie D. Double Cab: 178 ch, 8.6 L/100 km, CO₂ 228 g/km, catégorie D. Prix nets indicatifs recommandés, incl. 7.6% TVA, 3% bonus de flotte dès 1^{er} véhicule. Seulement pour PME, artisans.



Imprimerie I-Press SA
Avenue Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

KIM Organisation
Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a 1817 Brent
Mobile +41 79 629 22 77
www.kim-organisation.ch



Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

Place St-François 11
1003 LAUSANNE
Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



b-swiss solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

Nouveaux bus VMCV gaz naturel/biogaz

Un plus pour l'environnement de la Riviera lémanique!



Depuis début 2010, huit bus roulant au gaz naturel/biogaz circulent sur les lignes du réseau des Transports publics VMCV. Ces nouveaux véhicules qui constituent la troisième flotte de Suisse la plus importante après Berne et Lausanne ont été officiellement inaugurés à Clarens jeudi 25 mars 2010 en présence de 140 invités, conjointement avec les installations de gaz naturel/biogaz construites par Holdigaz SA.

Développement durable et écologie

Le facteur «gaz naturel/biogaz» a été décisif dans le choix d'acquisition de ces nouveaux bus. En effet, les moteurs à gaz naturel présentent les valeurs d'émission les plus basses, en dessous des valeurs limites de la norme Euro-5. Ainsi, parmi ses nombreux avantages, le bus à gaz naturel émet 10% moins de CO₂, deux à trois fois moins de NO_x et pratiquement aucune substance toxique ou particules fines.



L'injection de biogaz, énergie renouvelable produite dans les unités de traitement de Holdigaz à Roche et à Lavigny, améliore encore les qualités écologiques de ce carburant.

Après une analyse approfondie des aspects techniques, financiers et environnementaux, les VMCV ont confirmé, en octobre 2008, leur engagement en faveur de l'environnement en optant pour l'achat de 8 bus à gaz, soit un investissement de CHF 3,6 millions. Ce tournant audacieux en direction d'une technologie récente favorisant le développement durable a bénéficié du soutien des administrateurs et communes actionnaires de l'entreprise de transports publics, malgré un surcoût d'exploitation des bus à gaz de l'ordre de 5% par rapport aux véhicules diesel..

Une contribution en faveur de l'environnement

Le gaz naturel est un carburant respectueux de l'environnement. Il n'émet pas de suies ni de particules fines et moins de CO₂ que l'essence et le diesel. Une étude publiée en novembre 2007 par l'EMPA – Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et recherches - confirme une nouvelle fois les qualités environnementales du gaz naturel carburant. Les moteurs au gaz naturel carburant sont en outre moins bruyants que les moteurs traditionnels.

Dans la catégorie des éco-carburants, le gaz naturel-biogaz vendu dans les stations-service en Suisse présente le meilleur écobilan, selon une étude de l'Office fédéral de l'énergie.



Mise en conformité et installations techniques

L'exploitation de la nouvelle flotte de véhicules à gaz a parallèlement engendré un important chantier de près d'un an dans les locaux des VMCV, impliquant non seulement l'implantation d'une station de distribution, compression et stockage de gaz, mais aussi une mise en conformité des bâtiments afin de respecter les normes de sécurité imposées par les installations de gaz. Ces adaptations représentent un investissement d'environ CHF 400'000.

Les travaux nécessités par les installations techniques de distribution, de compression et de stockage du carburant gaz naturel/biogaz dans les locaux des VMCV ont été réalisés et pris en charge (coût CHF 1 million) par Holdigaz.



En parcourant 24 Heures du jeudi 18 mars 2010, j'apprends que le centre national de glace de Champéry s'avère un gouffre à millions. Certes, la rentabilité n'est pas exigée, et c'est le rôle de l'Etat de subventionner, mais dans le cas de Champéry, il semble que le seuil de l'endettement ait dépassé le raisonnable! Le coût de l'ouvrage se monte en 2005 à 16,8 millions de francs pour 1200 habitants. Si j'en remets une couche, toujours plongé dans la lecture du 24 Heures, cette fois dans celui du 9 avril 2010, j'apprends que le déficit du centre de glace de Malley dont Lausanne, Renens et Prilly s'élève à 3 millions par année, le bassin de population lausannoise étant de 200.000 habitants. J'ose à peine écrire que vu les majorités rose-vert de Lausanne et Renens les subventions pour le sport sont en général magnanimement accordées...

Ce centre de glace générera un trafic gigantesque et occasionnera, surtout en fin de semaine, moult bouchons, qui s'accumuleront à ceux qui existent déjà.

La traversée de Chexbres sera rendue encore plus insupportable pour ses habitants, du fait de tous les automobilistes qui opéreront pour la route cantonale Vevey-Chexbres!

Le maître-mot de ce projet est la démesure entre un bassin de population de la Riviera, soit 75000 personnes, et la population lausannoise, soit 200.000 habitants. Hélas, Montreux retourne à ses rêves de grandeur et oublie une partie de ses habitants. Et je vais expliquer ce que j'appelle l'autre choix de société.

Montreux a soif de social et doit lutter pour se faire entendre par nos magistrats. Pensons à

un centre de loisirs pour les seniors, à un Montreux-plage, dont on attend toujours la réalisation, à un Hôtel de Ville qui se fait de plus en plus désiré, pensons à toute une jeunesse désœuvrée, déboussolée, désespérée qui pose problème, qui nécessite l'engagement de travailleurs sociaux (cf. le postulat de Monsieur José Jorge).

Mais pensons également, pourquoi pas, à une patinoire, mais à une échelle humaine, si je puis dire. Située dans l'espace urbain de Clarens, atteignable en quelques minutes par bus, vélo, pedibus, etc. Cette patinoire serait démontable, saisonnière (six mois à l'heure d'hiver, au prix d'entrée raisonnable. d'une dimension supérieure à celle de Vevey, bref, une patinoire très fréquentée. Souvenons-nous du succès de la patinoire à Montreux, lors du Marché de Noël, il y a quelques années.

Mais surtout, c'est toute une communauté qui se trouve autour de la patinoire, toute une communauté faisant du lien social, au lieu de squatter les centres commerciaux ou d'errer sur les pavés en quête d'un tabassage à administrer.

Un autre exemple me vient en tête concernant le tennis: quel plaisir de pratiquer ce sport proche du centre, à Territet, alors qu'en hiver il faut se déplacer en voiture jusqu'à la Vevey!

Vive donc ce sport de proximité, en été!

A contrario, je le précise, le jeune âgé de 16 ans, qui aimerait pratiquer le patinage sur l'éventuelle patinoire de Puidoux, devrait s'acquitter du prix du billet aller - retour, qui

s'élève à 15,20 Frs. La durée du trajet entre les deux gares (Montreux-Puidoux) équivaut à une petite trentaine de minutes et les trains ne circulent qu'une fois par heure! Et par-dessus le marché, ce jeune devrait encore régler le prix d'entrée. Au fond toute bonne raison pour transformer ce sport en un sport élitaire, car trop onéreux pour ce patineur lambada.

En toute bonne foi, je pense que Montreux souffre d'une maladie qu'on appelle la folie des grandeurs. A commencer par les affreuses tours érigées au bord du lac, en passant sur le lieu où l'on a évité la construction de l'Hôtel de Ville, en poursuivant sur le 2M2C, en ne cessant de rêver à cette patinoire surdimensionnée.

Bref, comme je l'ai déjà écrit, une patinoire à Clarens ne viendrait-elle pas, comme une cerise sur le gâteau, répondre à ces objectifs d'intégration et de qualité de vie, ce qui répondrait au projet urbain «Clarens ensemble».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12.1. Réponse de la Municipalité à M. Alexandre Staeger et à la simple question de M. Olivier Gfeller relatives à la propriété «Les Bosquets» à Fontanivent

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger avait déposé cette interpellation il y a six mois. Il doit avouer qu'il s'attendait, après un tel délai, à une réponse quelque peu plus fouillée.

Il relève que la Municipalité s'appuie sur deux avis de droit pour lui répondre mais cela sans aucune référence de jurisprudence ou de doctrine nouvelle par rapport à celles qu'il avait amenées. Cela est surprenant que deux avocats s'y soient attelés et qu'il n'y ait pas plus de telles références. Et que dans ces références se trouve un avis contraire à ce qui est développé.

M. Staeger rappelle qu'il s'était surtout intéressé au caractère annulable de la vente et non pas à la nullité de la vente.

Finalement, M. Staeger tient à rappeler qu'il y a un délai d'un an au cas où l'on voudrait annuler la vente. Il prend simplement acte cette réponse municipale fort décevante.

NOUVEAU À MONTREUX!



“Venez apprécier un vrai café italien”



Lino's Coffee®

Lino's Coffee®
Hôtel Helvétie
Av. du Casino 32

1820 Montreux

Lino's Coffee®
Hôtel Suisse Majestic
Av. des Alpes 45



Anne Marie Coiffure
Offre du Mois

dellyTON ADVANCED

...la coloration sans ammoniaque

50.-

Rue Gambetta, 7
1815 Clarens

Tous les mercredis, festival de la Quick, 25. 021 964 53 31

M. Olivier Gfeller remercie également, pour la forme, la Municipalité de ses réponses. Il rejoint M. Staeger dans ses constats. Il le sentiment qu'il y a une chose que la Municipalité sait bien faire: attendre. Il en veut pour preuve sa surprenante passivité lorsque les arbres sont tombés.

[...]

12.4. interpellation de Mme Prisca Gaillet concernant une limitation de la vitesse à 50 km/h sur la route de Glion (route cantonale 731 d)

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation:

«En début du mois de janvier 2010 une pétition à ce sujet a été adressée à la Municipalité. Dans la réponse de celle-ci aux pétitionnaires on peut lire qu'après des relevés de mesure des vitesses effectués fin octobre, que 85% des conducteurs ont une vitesse de 44km/h et qu'une limitation à 50km/h conduirait inévitablement à un transfert de ce tronçon de route cantonale à la Commune de Montreux avec toutes les incidences financières y relatives, et, que cette éventualité n'est donc pas souhaitable.

Une réponse qui déçoit bien évidemment les pétitionnaires. Pour ma part, il est incompréhensible qu'on puisse parler d'économies en parlant de la sécurité!

Je demande donc la Municipalité, s'il est possible de déplacer ce panneau de limitation de 50km/h d'environ 100m direction Montreux, soit à la hauteur de la route de Glion 81 et l'arrivée des escaliers de Baumes? Cette demande me semble justifiée par le fait qu'il y a actuellement une dizaine d'enfants en âge de scolarité qui habite ce quartier.

Pour la même raison je vous demande un passage pour piétons à cet endroit précisément.

En outre, un autre passage pour piétons sur cette route serait judicieux à la hauteur de l'école hôtelière et le passage sous l'hôtel Righi Vaudois, cheminement régulièrement emprunté par les étudiants du GIHE.

Je remercie d'avance la Municipalité pour l'attention avec laquelle elle examinera cette interpellation, et me réserve, en cas échéant de revenir avec une motion ou un postulat à ce sujet.»

M. Christian Neukomm, Conseiller Municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit.

12.5. interpellation de M. Jean-Bernard Kammer intitulée «Pet à Montreux»

M. Jean-Bernard Kammer donne lecture de son interpellation:

«Tout d'abord ma déclaration d'intérêts: Je suis le gérant du kiosque du Port de Territet, dont entre autre fait partie la vente de bouteilles en PET.

Voici mon interpellation. Elle s'intitule donc: PET A MONTREUX.

Tout au long de la saison, les passants me posent la question de savoir où jeter les bouteilles en PET une fois bues. A quoi je dois hélas répondre de les mettre dans la poubelle communale ou dans la mienne, le résultat définitif étant le même puisque ces sacs à poubelles ne sont pas triés et envoyés tels quels à la SATOM pour destruction.

Ma question est donc la suivante adressée à la Municipalité;

Qu'en est-il sur l'ensemble de la Commune de Montreux et particulièrement dans les endroits touristiques tels que nos beaux quais des poubelles pour le ramassage du PET, comme les bouteilles ou autres articles?

Ne devrait-on pas en installer dans les endroits stratégiques comme sur les quais, proche des lieux où se consomment des bouteilles en PET, ou encore près des collecteurs à verre, huile et autres séparateurs?

Cela pourrait ainsi éviter des frais supplémentaires pour déchets non triés à la SATOM et afficher encore une meilleure marque de qualité de notre ville auprès de nos touristes et personnes locales.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de m'avoir écouté et de bien vouloir répondre à mes questions. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que la Municipalité répondra par écrit. Cependant, il rappelle que l'achat tout comme la récupération du Pet est à la charge du commerçant. Une réflexion sera entamée sur l'opportunité de la pose de poubelles à cet effet.

Les trois interpellations suivantes traitant du même objet sont lue successivement:

12.6. interpellation de Mme Jocelyne Bouquet au sujet du fonctionnement du Service de l'urbanisme

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son interpellation:

«Dans son rapport du 3 février 2009, la Cour des comptes au sujet du fonctionnement du Service de l'urbanisme émettait, entre autres, dans sa:

Recommandation N° 5

Un outil de suivi permettant la traçabilité des dossiers devrait être mis en place. Il devrait prendre en compte toutes les étapes du processus de leur traitement, depuis leur réception au Service de l'urbanisme jusqu'à leur finalisation. En outre, cet outil permettrait une surveillance adéquate du respect des dispositions légales in situ, notamment au niveau des chantiers.

Et la Municipalité a répondu:

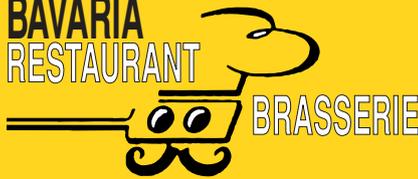
«La Municipalité admet que la suggestion de doter le processus d'octroi des permis de construire d'un outil de contrôle du suivi va constituer une aide supplémentaire et efficace à la vérification des décisions en la matière (controlling). Elle maintient sa constatation que la tendance croissante des constructeurs de s'écarter des normes ne facilite pas les choses, reconnaissant par-là la nécessité du controlling interne».



PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques Scène équipée, loges, etc...

Renseignements: Bureau Dad Régné 29, Rue de Bourg – 1003 Lausanne
Tél. 021 320 73 56 – Fax 021 320 90 96 – www.alcazar-montreux.ch

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
MUNICH PILSEN en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45
 A côté de la Tour d'Ivoire

 
Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82


HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»
**Poissons du lac
 et de mer**

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
 www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

 **RIALTO** **Fermé le lundi**

*Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas*

*Grillades au
 feu de bois*

*Pizzas au choix
 à l'emporter*

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
 Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel

 m o n t r e u x

Rue du Temple 2
 1820 Montreux
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com
 +41 (0) 21 - 963 49 73
 www.tralalahotel.ch

“Unique !
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”


 BAR • MUSIC • FOOD

Ouvert 7/7

Rue du Marché 23
 1820 Montreux
 Tél. 021 963 90 00
 Site: opuscafe.ch


Café Du Torrent

Spécialités de fromages
 mets du terroir
 (fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
 Sacre-du-Printemps 21
 CH-1815 Tavel/Clarens
 Tél 021/964 77 66

Wing Wab
Restaurant Chinois
 (en face des Galeries du National)



Avenue du Casino 17
 CH-1820 Montreux
 Tél. 021 963 34 47 - Fax 021 963 34 53


**Pâtisserie
 Confiserie
 Tea-Room
 Boulangerie
 Pain cuit
 au feu de bois**

MONTREUX - Av. des Alpes 42
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47
 info@panino-dessert.ch
 www.panino-dessert.ch

AUSSI À VEVEY
 Av. Général-Guisan 41
 Tél. 021 922 44 77

NOUVEAU

CLARENS
 MV SHOPPING - ÉPICERIE
 Manuel Valentim
 ALIMENTATION - VINS

SPÉCIALITÉS
 • PORTUGAISES
 • BRÉSILIENNES
 • SUISSES
 • ESPAGNOLES
 • ITALIENNES
 ET PLUS ENCORE!...

Av. J.-J. Rousseau 20 - 1815 CLARENS
 Tél./Fax 021 964 17 18
 Natel 078 725 64 28

*Faire plaisir
 est un plaisir*

MOSCA VINS

MONTREUX
 Av. du Casino 29
 Tél. 021 963 63 68
 www.moscavins.ch

A la suite de ce qui s'est passé le 7 mars aux Bosquets de Fontanivent (abattage de nombreux arbres), je pose les questions suivantes:

1. Quels outils la Municipalité a-t-elle mis en place au Service de l'urbanisme après le rapport de la Cour des comptes?
2. Comment la Municipalité explique-t-elle ce qui vient de se passer aux Bosquets, oubli d'avertir les recourants et non-respect du délai de recours par le début immédiat des travaux?

3. Quelles sont les responsabilités du service de l'urbanisme et quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre à l'encontre des responsables?
4. Les arbres abattus font-ils partis des 26 autorisés pour l'abattage ou des 31 qui devaient être maintenus selon le permis de construire ? le contrôle a-t-il été effectué?
5. Les règles ayant été enfreintes par le propriétaire et l'architecte, quelles mesures la

Municipalité va-t-elle prendre à leur rencontre ?

6. Lorsqu'un propriétaire ou un architecte enfreint les règles, quelles sanctions la Municipalité applique-t-elle et quelles précautions prend-elle ensuite envers la personne ou la société fautive?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien apporter à mes questions d'ici la prochaine séance du conseil.»

Gastronomie



**CAFE RESTAURANT
PISCINE DE
LA MALADAIRE**
021 964 67 31

*Assiette du jour
Mets à la carte
Tartare*

Grand choix de salades estivales



Grand parking gratuit, 5 heures ! **Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquet, Traiteur,** **Fermé le lundi**

AMSTEIN

Boissons Shopping

+ 2'000 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

MAGASIN CASH & CARRY OUVERT AU PUBLIC
lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
et sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, CH-1806 St-Légier s/Vevvey
021 926 86 04
www.amstein.ch









HOTEL de Chailly

Nouvelle direction
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)

Cuisine du terroir avec produit frais de saison.
A midi, pour nos clients pressés,
3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais).
Excellent rapport prix-qualité.

Hôtel de Chailly Sàrl
Françoise et Fabio Piazza
1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 964 11 83
Email hoteldechailly@bluewin.ch
site www.hoteldechailly-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

**GRILLADES DE POISSONS
SPAGHETTI AUX FRUITS DE MER
MOULES MARINIÈRE**

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36

Restaurateurs,
cet emplacement
vous intéresse?

Renseignements
au
021 963 75 18

Artisans

cad-or
JOAILLERIE

Gianni Calderone
Rue Du Théâtre 10
CH - 1820 Montreux
C.P. 358

Tél. +41 21 965 31 45
Fax +41 021 965 31 46
www.cad-or.com
info@cad-or.com



Christian Jacques
SWISS MADE

ARRELAGES
RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

Vous buvez 3 cafés par jour ?

LAVAZZA
ESPRESSO POINT

D.D.Café

Vous prête Gratuitement
Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Aimé Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

CONSEILS - ENTRETIEN, RÉNOVATION
COORDINATION DE CHANTIER
MENUISERIE - TRAVAUX DIVERS

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Gservices sàrl

François Grand

Tél. +41(0)21 965 34 34
Fax +41(0)21 965 34 30
Mobile 079 447 45 35
fgrand@gservices.ch

www.gservices.ch

TechLine A Clarens

Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Tourner la tête ? Contactez-nous !

• *Installation*
• *Vente matériel*
• *Dépannage*

dk **Chauffage Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- **Installation**
- **Transformation**
- **Entretien**
- **Dépannage**

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL
24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

GN **GYPSERIE**
PEINTURE
PAPIERS
PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE
NASTASI

Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



TECHNI **PEINTURE** sàrl

Ezio Lamacchia
Plâtrerie - Peinture
Papiers peints
Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

Garages

NICOLA
PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Continental

Nicola lamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Millass **M**

Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI
MOTORS

Liberté et économie
dès Fr. 2090.— (Fr. 63.50 par mois)

KYMCO
AGILITY 50 4T



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél./Fax 021 963 24 35

12.7. interpellation de M. Alain Imhof intitulée «Arbres ou Bosquets: pourquoi trancher si brutalement?»

M. Alain Imhof donne lecture de son interpellation:

«Le mois passé, la presse s'est faite l'écho d'une «erreur» significative que les services communaux auraient commise dans la gestion du délicat dossier des Bosquets.

Sur la base d'un permis de construire accordé le 3 mars 2010 par la Municipalité, le propriétaire du bien-fonds des Bosquets fait abattre, entre le 8 et le 11 mars, une trentaine de magnifiques arbres de la parcelle.

Or, des oppositions étaient pendantes et la Municipalité n'aurait pas informé les opposants que leur démarche n'avait pas abouti et que le permis avait été octroyé. Elle ne leur aurait pas non plus indiqué quelles étaient les voies de recours en la matière.

Ce n'est que le 10 mars que la Municipalité notifiât aux opposants du projet des Bosquets la levée de leurs oppositions et leur droit de recours. Un délai de 30 jours, dès notification, devait courir avant toute intervention sur le terrain et pour autant qu'aucun recours n'ait été déposé.

La Municipalité notifie le 10 mars, or l'abattage a débuté dès le 8. Cherchez l'erreur!

D'ailleurs, il est à souligner qu'à plusieurs reprises, dès le 9 mars, des citoyens, des

conseillers communaux et le Centre de conservation de la faune et de la flore avaient alerté la Commune.

Compte tenu de l'importance du dossier des Bosquets depuis plusieurs années maintenant, il n'est pas crédible de penser que personne, dans les services communaux ou à la Municipalité, n'ait veillé au bon déroulement et au respect de la procédure.

Dès lors, je demande que la Municipalité renseigne en détail le Conseil sur cette affaire et, de plus, réponde aux questions suivantes:

- Pourquoi l'abattage n'a-t-il pas cessé après le signalement des faits aux autorités communales?
- Quand la Municipalité a-t-elle pris la décision de lever les oppositions et d'accorder le permis de construire?
- Quelle est, dans le détail, la chronologie exacte des faits?
- Quelles consignes la Municipalité a-t-elle données aux services communaux pour la gestion de cette affaire?
- Si un dysfonctionnement est avéré, quelles sont les mesures mises en place par la Municipalité pour l'éviter à l'avenir?
- Si la responsabilité du promoteur devait être engagée, quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité afin que l'Etat de droit soit respecté?

Etant donné l'importance de cette affaire pour de nombreux Montreusiens, je demande une réponse circonstanciée écrite mais je recevrai volontiers, déjà ce soir, des premiers éléments oraux.»

12.8. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «Quelle explication au non-respect des droits de recours relatifs à la mise à l'enquête concernant la propriété «Les Bosquets», avec pour conséquence l'abattage des arbres du parc?»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Les droits de recours légaux dans le cadre de la mise à l'enquête concernant la propriété «Les Bosquets» à Fontanivent n'ont pas été respectés, comme chacun le sait, entraînant la remise au propriétaire d'un permis de construire qui a été immédiatement utilisé pour procéder à l'abattage des arbres du parc des Bosquets.

La vente de cette propriété est à l'origine de l'inculpation du Municipal Jean-Claude Doriot et d'un architecte connu de Montreux. Elle a été largement étudiée par la Cours des Comptes, dont les conclusions furent d'une sévérité extrême en ce qui concerne la gestion de cette affaire par la Municipalité et ses services.

A la suite des conclusions de la Cours des Comptes, la Municipalité a dit à quel point elle prenait ces conclusions au sérieux et travaillait à améliorer les processus internes, notamment au service de l'urbanisme.

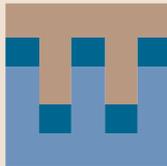
Et pourtant, alors que ce dossier est le plus explosif de la législature, un permis de construire est délivré avant même que les

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R

ébénisterie agencement menuiserie



opposants aient reçu notification que leurs oppositions étaient levées. A fortiori, avant même de leur permettre d'exercer leur droit de recours.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. depuis le rapport de la Cours des Comptes, quelles procédures internes ont-elles été modifiées au service de l'urbanisme, en vue d'améliorer le suivi des dossiers?
2. si des procédures ont été modifiées, la Municipalité peut-elle décrire selon quel processus exactement? Ces modifications ont-elles fait l'objet d'une décision du collège municipal? Peut-on en obtenir une liste exhaustive?
3. si des procédures ont été modifiées, l'ont-elles été par la rédaction de procédures nouvelles écrites? Si oui, pouvons-nous en connaître le contenu?
4. la décision d'octroyer le permis de construire aux propriétaires des Bosquets a-t-elle été enregistrée dans un procès-verbal? Si oui, ce procès-verbal faisait-il mention du délai de recours à respecter préalablement?
5. lorsqu'ils ont signé le permis de construire, le Municipal responsable et le secrétaire municipal ont-ils vérifié que les délais de recours étaient échus? Si oui, l'ont-ils fait oralement ou par écrit?

Je serais reconnaissant à la Municipalité de répondre par écrit à mon interpellation.»

M. Pierre Salvi, Syndic, comprend que trois interpellations aient été déposées sur ce sujet car, pour rester dans le politiquement correct, il concède que cette affaire comme à énerver franchement la Municipalité.

En préambule, il précise que s'il devait avoir un écart de langage, ce ne serait que de son fait et n'engagerait en aucun cas le collège municipal.

M. le Syndic explique ensuite que les règles de droits ont changé au début de cette année et imposent à tout un chacun, s'agissant de la délivrance des permis de construire, d'attendre 30 jours, après cette délivrance de permis afin que le délai de recours des opposants puissent s'exprimer le cas échéant. Il y a donc eu manifestement ici, violation de cette prescription par le constructeur ou l'entreprise mandatée.

Ce droit a été violé à deux reprises car en date du 20 ou 21 novembre 2009, la Municipalité a appris que les mêmes avaient entamés une campagne d'abattage d'arbres sur cette parcelle. La Municipalité a alors donné l'ordre d'interrompre ces travaux suivi d'une surveillance de Police.

M. le Syndic tient à relever que le Service de l'urbanisme travaille avec grandes compétence et rigueur.

Il répond ensuite de manière partielle aux différentes questions posées.

a) Interpellation de Mme Bouquet

- Le Service de l'urbanisme a engagé un adjoint afin de faciliter la relation entre la gestion technique et la gestion administrative des dossiers ce qui permet de soulager les collaborateurs du service. Cela leur permet d'effectuer plus de contrôles à l'extérieur.
- Une application permettant la gestion avec un suivi à l'écran de l'état d'avancement de la procédure liée à la police des constructions en application, est en cours d'exécution par le mandataire de la commune.
- Les nouvelles règles de droit administratif imposent, même s'il y a délivrance du permis de construire, que le délai de 30 jours soit respecté. Il y a eu un parfait mépris de cette disposition de la part des promoteurs ou des entreprises ce que la Municipalité dénonce.
- Le Service de l'urbanisme n'a aucune responsabilité dans cette affaire. La Municipalité va procéder à une dénonciation auprès des autorités préfectorales.
- Les arbres abattus font partie des 26 dont l'abattage était autorisé mais en fin de la procédure.
- La Municipalité prend acte d'une infraction, elle décide ensuite d'une dénonciation puis l'autorité en la matière applique les sanctions.

b) interpellation de M. Imhof:

L'abattage a cessé.

Des consignes de rigueur et d'exigence ont été données avec la tolérance zéro en la matière.

Jamais l'on n'empêchera un imbécile de commettre une infraction et à titre personnel M. le Syndic a envie de dire que dans le cas présent, il s'agit de «vrais salopards».

La décision d'octroyer un permis de construire a bien entendu été protocolée dans un procès-verbal.

Le délai de recours est inscrit dans la loi et le droit a changé comme dit précédemment.

Le surplus par écrit.

12.15. interpellation de Mme Coralie Dumoulin sur la mise à disposition des salles communales

Mme Coralie Dumoulin donne lecture de son interpellation:

«J'ai pris contact récemment avec le service des domaines et bâtiments au numéro indiqué sur le site de la commune, afin de louer une salle communale à titre privé.

La personne en charge m'a répondu que la commune ne louait pas à des privés mais uniquement à des associations. Puis elle m'a renvoyée vers l'office du tourisme, qui me fournirait les contacts des hôtels qui ont des grandes salles à louer.

Je tiens à dire, ici, que l'office du tourisme m'a fourni des renseignements très complets sur toutes les salles disponibles dans la région, appartenant aux autres communes environnantes et aux organismes privés.

La Commune se prive, à mon humble avis, d'un rendement, que pourrait rapporter la location de ces salles quand elles sont inoccupées.

Par ailleurs je trouve regrettable que les contribuables de notre commune, qui paient une grande partie des coûts fixes de ces salles, ne puissent pas en profiter en dehors des occupations communales et associatives.

Suite à cette expérience, je souhaite que la Municipalité me renseigne sur les questions suivantes:

1. L'information donnée par la personne de référence au service des domaines et bâtiments est-elle correcte?
2. Si oui,
 - a. Quelle est la raison de ce règlement?
 - b. Pourquoi la Commune fait-elle une distinction entre privés et sociétés/associations?
 - c. Et finalement La réponse me renvoyant à l'office du tourisme est-elle la réponse standard?

Messieurs les Municipaux, je vous remercie d'ores et déjà des réponses que vous pourrez me donner. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, répond de la manière suivante aux questions de Mme l'interpellatrice.

1. L'information donnée est correcte.
2. a) Cette pratique, relativement ancienne, a pour but de ne pas concurrencer les établissements publics.
- b) Manifestement, les sociétés et associations ont un caractère public qui font que la Municipalité trouve judicieux qu'elles puissent promouvoir leurs activités dans des salles communales au contraire des privés. Il faut relever qu'un refuge communal a été créé aux Grésalleys.
- c) La réponse est standard et fait partie du service à la population.

La séance est levée à 22 h 05.

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS SA

Bâtiment - génie civil
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 462 462

**gaz
naturel** 

biogaz



*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch

www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Via Ferrata aux Rochers-de-Naye

www.mob.ch
☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM